

PREFET DU LOIRET

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE**
POLE EGALITE DES CHANCES ET
PROTECTION DES PUBLICS
UNITE PROTECTION DES PUBLICS
INCLUSION SOCIALE DU HANDICAP

ARRETE

**fixant la liste provisoire des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
et des délégués aux prestations familiales habilités pour le département du Loiret**

Le Préfet du Loiret,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

Vu le décret n°2008-1512 du 30 décembre 2008 fixant les modalités d'inscription sur les listes prévues aux articles L.471-2, L.471-3 et L.471-4 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2011-936 du 01 août 2011 relatif à la rémunération des mandataires judiciaires et à diverses mesures de simplification en matière de protection juridique des majeurs, notamment son article 10 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2015, fixant la liste provisoire des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales habilités pour le département du Loiret ;

Vu l'arrêté d'agrément de Madame Nicole RAULT, pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le Loiret en date du 20/11/2015 ;

Sur proposition du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté préfectoral du 19 novembre 2015 fixant la liste provisoire des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales habilités pour le département du Loiret est abrogé.

Article 2 : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice dans le département du Loiret est établie comme suit :

1° Tribunal d'Orléans

Au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles :

I) Personnes morales gestionnaires de services autorisées :

- l'Association Tutélaire du Centre (ATC), domiciliée à Gien (45500) — Rue Antoine Lavoisier,
- l'Union Départementale des Associations Familiales du Loiret (UDAF) domiciliée à Orléans (45000) - 2, rue Jean-Philippe Rameau,
- l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) domiciliée à Orléans (45000) — La Massena — bâtiment B1 — 122, bis, rue du Faubourg Saint Jean.

II) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

- BERTRAND Charlotte à Orléans (45000) – 54, rue des Beaumonts,
- BOITON Pierre domicilié à Mardié (45430) – 131, rue des Moulins,
- D'ABADIE Louis, domicilié à Tavers (45190) – 56, avenue Jules Lemaitre,
- DEGRIGNY Frédérique, domiciliée à Meung-sur-Loire (45130) – Le Bas de la Mouche,
- DEROIN Robert, domicilié à Châteauneuf sur Loire (45110) – 7, rue de l'Égalité,
- KETTERLING Catherine, domiciliée à Amilly Cedex (45209) – BP 936,
- LUTTON Karine, domiciliée à Donnery (45450) – 9, chemin des 4 rues,
- PIGOIS Véronique domiciliée à Orléans (45000) – 4, rue des Tanneurs,
- RIPAUD CADIOU Frédérique domiciliée à Combleux (45800) – 16, rue des Grazons,
- TURGIS Denis, domicilié à Olivet (45160) – 909, rue d'Ivoy,
- INGRAIN PRADES Laurence domiciliée à Olivet (45162) – BP 217,
- MARTIN Jany domiciliée à Orléans (45000)-493, faubourg bannier,
- DARGENT Jean-Louis domicilié à Orléans (45000)- 16, rue de la bretonnerie,
- DUPUY DENUS Isabelle domiciliée à Olivet (45160)- 3560, rue du Général De Gaulle,
- BRAGARD Josiane domiciliée à Fleury les Aubrais (45400)- 54, rue des fossés,
- ISSARD Nicole domiciliée à Châteauneuf sur Loire (45110)-22, rue de l'égalité,
- GUILLET Hélène domiciliée à Chécy (45430)- 2, chemin du chardonnay,
- TATTEVIN Sandrine domiciliée à Ingré (45140)- 2, rue des grands champs,
- PAPADOPOULOS Monique domiciliée à Chécy (45430)- 43, rue de la Charpenterie,
- CARROT Nadine domiciliée à Chuelles (45220)-les carrés,
- DUPONT Pierre-Emmanuel domicilié à Ingré (45140)-33, rue Jean-Sébastien Bach,
- PONS Jean-Marc domicilié à Boutigny (91820) – 114, route de la Ferté Alais,
- KARAOUI Habiba domiciliée à Orléans (45000) – 16 rue de la Bretonnerie,
- FAUCHER Isabelle domiciliée à Orléans (45000) – 23 rue Antigna,
- BONLARRON Clara domiciliée à La Ferté Alais (91590) - BP 34,
- POISSON Alexandrine domiciliée à Bouzy la forêt (45460) – 49 route de la boue,
- JOUVIN Joëlle domiciliée à Saint Jean de Braye (45800) – 86 rue Jean ZAY,
- GELVE Karine domiciliée à Neuville aux Bois (45170)- 57, rue de Montigny – BP 3,
- DOUCET Nathalie domiciliée à Saint Jean de la Ruelle (45140)- 14 rue Jean Creiche,
- CHAGAS Marie Thérèse domiciliée à Puiseaux (45390)- 13 circuit des roses,
- BOUZID Rachid domicilié à Saint Jean de la Ruelle (45140)- 28 rue de l'aumône,
- SAEZ-BRAVO Noé domicilié à Villemandeur (45700) – 33 rue Alexandre Dumas,
- MARTIN Fabienne domiciliée à Arpajon (91290) – la prairie bat C2,
- DE GARIDEL Laure domiciliée à Orléans (45000) – 26 rue du faubourg Madeleine,
- ARRAULT Agnès domiciliée à La Bussière (45230) – 33 rue de Lyon,
- RAULT Agnès domiciliée à Joué les Tours (37300)- 84 rue des Pommiers.

III) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

- VILLEGER Marie-Noëlle, préposée au service des majeurs protégés du Centre Hospitalier Régional (CHR) d'Orléans, domicilié à Saran (45770) – 1240, rue Passe Debout, intervenant pour :

- Le CHR d'Orléans à Orléans
- L'EHPAD de Neuville –aux-Bois

- LESIDANER Valérie, préposée au service des majeurs du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise, domicilié à Amilly (45207) – 658 rue des bourgoins – BP 725, intervenant pour :

- l'EHPAD de Puiseaux
- l'EHPAD d'Auxy
- l'EHPAD de Malesherbes
- l'EHPAD de Château-Renard
- l'EHPAD de Dordives
- Le Centre hospitalier de Pithiviers
- L'hôpital local de Beaune la Rolande

- VINCENT Catherine, préposée à l'hôpital local de Sully sur Loire (45600) -15 avenue du petit parc, intervenant pour :

- l'EHPAD de Châteauneuf sur Loire
- l'EHPAD de Jargeau
- l'EHPAD de Fay aux Loges

- LETOURNEAU Eric, préposé au centre hospitalier départementale Georges Daumezon de Fleury les Aubrais(45400) - 1 route de Chanteau, intervenant pour :

- le CHD,
- l'EHPAD « Résidence de la Mothe » à Olivet,
- l'EHPAD « les Pinelles » à Saint Denis en Val,
- l'EHPAD de Villecante à Dry,
- l'Hôpital Local « Lour Picou » à Beaugency,
- l'EHPAD « Le Champgarnier » à Meung-sur-Loire.

2° Tribunal de Montargis

Au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles :

I) Personnes morales gestionnaires de services autorisées :

- l'Association Tutélaire du Centre (ATC), domiciliée à Gien (45500) — Rue Antoine Lavoisier,

- l'Union Départementale des Associations Familiales du Loiret (UDAF) domiciliée à Orléans (45000) 2, rue Jean-Philippe Rameau,

- l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) domiciliée à Orléans (45000) — La Massena — bâtiment B1 — 122, bis, rue du Faubourg Saint Jean.

II) Personnes physiques exerçant à titre individuel

- CARREAU Stéphanie, domiciliée à Gien (45500) – 9 rue Bildstein,

- BEAURENAUT Jacques, domicilié à Bazoches sur le Betz (45210) – 89, domaine des étangs sur le Betz,

- KETTERLING Catherine, domiciliée à Amilly Cedex (45209) – BP 936,

- LUTTON Karine, domiciliée à Donnery (45450) – 9, chemin des 4 rues,

- ISSARD Nicole domiciliée à Châteauneuf sur loire (45110) – 22 rue de l'égalité,

- GUILLET Hélène domiciliée à Chécy (45430) – 2 chemin du Chardonnay,

- INGRAIN PRADES Laurence domiciliée à Olivet (45162) — BP 217,

- CARROT Nadine domiciliée à Chuelles (45220) – les carrés,
- PONS Jean-Marc domicilié à Boutigny (91 820) – 114, route de la Ferté Alais,
- TATTEVIN Sandrine domiciliée à Ingré (45140)- 2, rue des grands champs,
- BONLARRON Clara domiciliée à La Ferté Alais (91590) - BP 34,
- ROUSSELLE Claudine domiciliée à Chatillon Coligny (45230) – 41 faubourg Marceau,
- POISSON Alexandrine domiciliée à Bouzy la forêt (45460) – 49 route de la boue,
- JOUVIN Joëlle domiciliée à Saint Jean de Braye (45800) – 86 rue Jean ZAY,
- FELUT Pascal domicilié à Cudot (89116) – 11 rue les Gauguins,
- GELVE Karine domiciliée à Neuville aux Bois (45170)- 57, rue de Montigny – BP 3,
- CHAGAS Marie Thérèse domiciliée à Puiseaux (45390)- 13 circuit des roses,
- BOUZID Rachid domicilié à Saint Jean de la Ruelle (45140)- 28 rue de l'aumône,
- ARRAULT Agnès domiciliée à La Bussière (45230)- 33 rue de Lyon.

III) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

- LESIDANER Valérie, préposée au service des majeurs du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise, domicilié à Amilly (45207) – 658 rue des bourgeois – BP 725, intervenant pour :

- Le Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise
- L'EHAPD de Château-Renard
- L'EHPAD de Dordives

- VINCENT Catherine, préposée à l'hôpital local de Sully sur Loire (45600) - 15 avenue du petit parc, intervenant pour :

- l'hôpital local de Sully sur Loire
- le centre hospitalier de Gien
- l'EHPAD de Châtillon Coligny
- l'EHPAD de Châtillon sur Loire
- l'hôpital Saint Jean de Briare
- la maison de retraite Gaston Girard à Saint Benoit sur Loire
- l'EHPAD de Lorris

Article 3 : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle aux prestations sociales versées aux adultes ou de la mesure d'accompagnement judiciaire pour le département du Loiret est établie comme suit :

1° Tribunal d'Orléans

a) Au titre de l'article L. 411-2 du code de l'action sociale et des familles :

I) Personnes morales gestionnaires de services :

- l'Association Tutélaire du Centre (ATC), domiciliée à Gien (45500) — Rue Antoine Lavoisier,
- l'Union Départementale des Associations Familiales du Loiret (UDAF) domiciliée à Orléans (45000) - 2, rue Jean-Philippe Rameau,
- l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) domiciliée à Orléans (45000) — La Massena — bâtiment B1 — 122, bis, rue du Faubourg Saint Jean.

II) Personnes physiques exerçant à titre individuel : Néant

III) Personnes physiques et services préposés d'établissement : Néant

2° Tribunal de Montargis

Au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles :

I) Personnes morales gestionnaires de services :

l'Association Tutélaire du Centre (ATC), domiciliée à Gien (45500) — Rue Antoine Lavoisier,
l'Union Départementale des Associations Familiales du Loiret (UDAF) domiciliée à Orléans
(45000) 2, rue Jean-Philippe Rameau,

l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) domiciliée à Orléans (45000) —
La Massena — bâtiment B1 — 122, bis, rue du Faubourg Saint Jean.

II) Personnes physiques exerçant à titre individuel : Néant

III) Personnes physiques et services préposés d'établissement : Néant

Article 4 : La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de
délégué aux prestations familiales pour le département du Loiret est établie comme suit

1° Tribunal d'Orléans

Au titre de l'article L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles :

I) Personnes morales gestionnaires de services autorisées :

l'Union Départementale des Associations Familiales du Loiret (UDAF) domiciliée à Orléans
(45000) 2, rue Jean-Philippe Rameau,

II) Personnes physiques exerçant à titre individuel : Néant.

2° Tribunal de Montargis

Au titre de l'article L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles :

I) Personnes morales gestionnaires de services autorisées :

- l'Union Départementale des Associations Familiales du Loiret (UDAF) domiciliée à Orléans (45000)
2, rue Jean-Philippe Rameau

II) Personnes physiques exerçant à titre individuel : Néant

Article 5 : Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés ;
- au procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Orléans ;
- au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Montargis ;
- au juge des tutelles du tribunal d'instance d'Orléans ;
- au juge des tutelles du tribunal d'instance de Montargis ;
- au juge des enfants du tribunal de grande instance d'Orléans ;
- au juge des enfants du tribunal de grande instance de Montargis.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du
Loiret.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret et le Directeur Départemental de
la Cohésion Sociale du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

Fait à Orléans, le 30 novembre 2015

Le Préfet du Loiret,

Pour le Préfet, et par délégation,

Le Secrétaire Général,

Signé : Hervé JONATHAN

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret

Service de la Coordination Interministérielle, Mission Affaires Générales

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1